

**Le Shom est le référent national pour l'observation *in situ* du niveau de la mer sur l'ensemble des zones sous juridiction française. Sous le vocable REFMAR, il assure différentes fonctions de coordination en matière de collecte et de diffusion des données publiques relatives à l'observation de hauteurs d'eau, de manière à promouvoir leur utilisation dans de multiples applications.**

**QU'EST-CE QUI FAIT VARIER LE NIVEAU DE LA MER ?**

Le niveau de la mer varie à différentes fréquences temporelles suivant des phénomènes d'origines diverses : l'attraction de la Lune et du Soleil (les marées), les effets météorologiques, les séismes et les mouvements de terrain, le changement climatique.

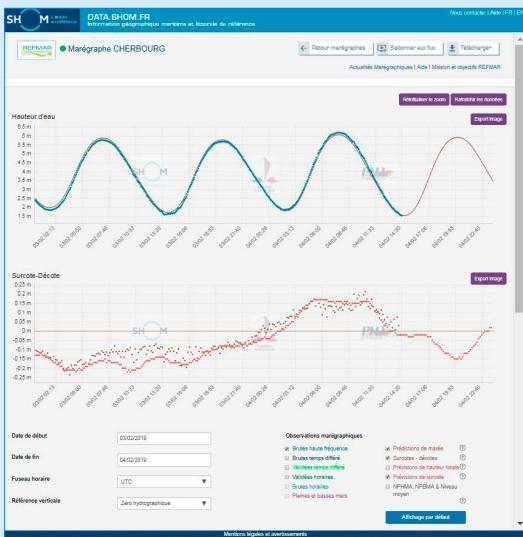
**LES MISSIONS DE REFMAR**

- coordonner la collecte des observations du niveau de la mer réalisées par les établissements et services publics ;
- gérer et archiver en temps différé les observations collectées ;
- définir les réseaux et les spécifications minimales d'observation du niveau de la mer ;
- définir et promouvoir des moyens de transmission opérationnels adaptés ;
- coordonner la diffusion en temps réel et en temps différé des observations ;
- contrôler la conformité des observations reçues ;
- définir, diffuser, promouvoir et suivre les normes nationales et internationales (GLOSS) ;
- contribuer à la représentation de la France dans les organisations d'observation internationales et communautaires.

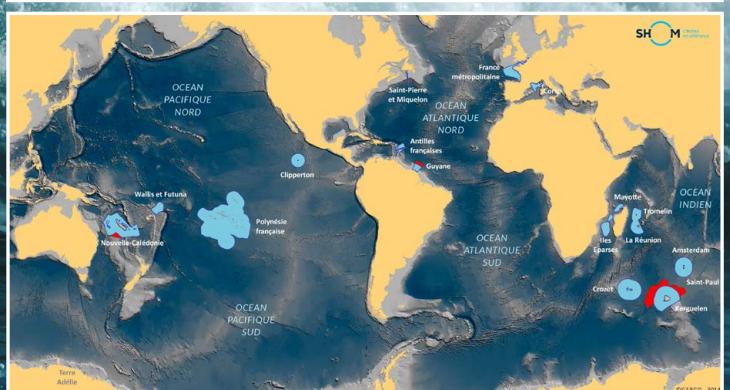


**ACCÈS AUX INFORMATIONS RELATIVES À LA MARÉGRAPHIE :**  
<http://refmar.shom.fr>

**ACCÈS AUX MESURES DE HAUTEURS D'EAU :**  
<https://data.shom.fr/donnees/refmar>



**COMPÉTENCE DE REFMAR SUR TOUTES ZONES SOUS JURIDICTION NATIONALE**



REFMAR, sous pilotage du Secrétariat général de la mer



reçoit le soutien de plusieurs ministères



La coordination REFMAR donne accès aux observations des organismes suivants :

